



## Communiqué N°020/C/CMTM/SIGAMP/2024 du 14/10/2024

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/AONO/CMTM/SIGAMP/2024 DU 16/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE construction de 04 quatre dalots dans les localités de NYORA1, NYORA2, NYORA-ZURU ET MINTOM VILLE(CMPJ-CITE MUNICIPAL) DANS LA COMMUNE DE MINTOM , DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD..**

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MINTOM COMMUNIQUE

:

Par Décision N°020/D/CMTM/SIGAMP/2024 du 14/10/2024

L'Etablissement ci-après a été déclaré adjudicataire du marché relatif aux travaux suscitée

N°	SOUMISSIONNAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	<b>AZIE BUSINESS CORPORATION SARL</b> BP 1252 Ydé TEL : 677 25 06 38	<b>164 684 112</b>	<b>05 mois</b>

Ledit soumissionnaire est priés de se présenter dès publication du présent communiqué au service technique de la commune de Mintom pour l'établissement du projet de lettre commande y relative.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine faute de quoi elles seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Mintom, le 14/10/2024

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



*Mme Bekono  
Mme Ndambam Dibol  
Le Maire*

### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- Chrono/ Archives



DECISION N°020/D/CMTM/SIGAMP/2024 DU 14/10/2024

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/AONO/CMTM/SIGAMP/2024 DU 16/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE construction de 04 quatre dalots dans les localités de NYORA1, NYORA2, NYORA-ZURU ET MINTOM VILLE(CMPJ-CITE MUNICIPAL) DANS LA COMMUNE DE MINTOM , DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MINTOM

- Vu la constitution ;  
 Vu la loi n°2004/017 du 22Juillet 2004 d'orientation à la décentralisation ;  
 Vu la loi n°2004/018 du 22Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;  
 Vu le décret n°95/082 du 24 Juin 1995 portant création de la Commune Rurale de Mintom ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratives, des collectivités décentralisées et autres organismes subventionnés pour l'exercice 2019 ;  
 Vu L'Arrêté n°00312/A/MINDEDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Mintom, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;  
 Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination Des présidents des commissions internes de passation des marchés Publics auprès des Communes et des Communes d'arrondissement.

Considérant RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 013/AONO/CMTM/SIGAMP/2024 DU 16/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE construction de 04 quatre dalots dans les localités de NYORA1, NYORA2, NYORA-ZURU ET MINTOM VILLE(CMPJ-CITE MUNICIPAL) DANS LA COMMUNE DE MINTOM , DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

Considérant la proposition d'attribution du marché en date du 14/10/2024.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Marché objet des consultations sus visée est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuée à l'entreprises ci-dessous :

N° de Lot	Désignation	Soumissionnaire	Montant corrigé TTC (f CFA)	Rang	Observation
01	TRAVAUX DE construction de 04 quatre dalots dans les localités de NYORA1, NYORA2, NYORA-ZURU ET MINTOM VILLE(CMPJ-CITE MUNICIPAL)	<b>AZIE BUSINESS CORPORATION SARL</b> BP 1252 Ydé TEL : 677 25 06 38	164 684 112	PROPOSE ADJUDICATAIRE	DELAI d'exécution : 05 mois

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera./-

Mintom, le .....

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/CMTM
- INTERESSE
- Chrono/ Archives



**LE MAIRE**

(AUTORITE CONTRACTANTE)

*Mme Bekona*  
*Le Maire*  
*Ministère de la Décentralisation et du Développement Local*